

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 A Paris, chez M. LEJOLLYET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.
 Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 Hors Lyon. 30 16 9
 Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les messageries et l'administration des postes se chargent des abonnements aux journaux.

Lyon, 30 Juillet 1848.

Italie et Irlande.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une lettre particulière du 26 nous apprend qu'après trois jours de combats alternés de pertes et de succès, la victoire est restée aux Italiens. Charles-Albert a pris à Radetski 12,000 hommes et 50 pièces de canons, et il le tient bloqué dans un triangle dont il ne sortira que plus affaibli encore.

Les pertes en morts, des deux côtés, sont très-fortes. Les régiments *Guardie* et *Savone* ont été presque anéantis.

Dans l'église de Villefranche deux mille prisonniers autrichiens sont détenus. Le combat a été une lutte d'extermination.

Nous attendons l'estafette qui doit confirmer officiellement cette victoire, qui ne peut être révoquée en doute, puisque, nous le répétons, toutes les correspondances de Milan l'attestent.

En Irlande, le sort des armes a été favorable aux insurgés. Ils ont gagné leur première bataille à Clonnel. Le combat a été effrayant, mais les Anglais ont été écrasés.

Toute l'Irlande méridionale est en révolte.

Situation.

Nous trompions-nous quand, naguères, nous jetions un cri d'alarme, et que nous nous demandions avec effroi si la démocratie serait forcée par la ligue des vieux principes à baptiser son triomphe dans le sang d'une suprême et dernière guerre ?

Le général Oudinot vient de rejoindre l'armée des Alpes.

Encore une fois, peut-être, le sabre va être appelé à trancher le problème social pour lequel nous rêvions une solution pacifique.

Mais y a-t-il de la faute de la France? Non. Il n'y a pas propagande révolutionnaire, — il y a révolte absolutiste.

La révolution de Février, qui s'est manifestée par un mouvement universel d'émancipation, ne marche plus aujourd'hui qu'au bruit des verroux. L'Angleterre garrotte l'Irlande; Nicolas paie à la Pologne un arrière effroyable de coups de knout et d'années en Sibérie. Le roi de Prusse rouvre ses prisons aux révoltés du duché de Posen; Ferdinand rêve sur la mer de Naples le sac de sa capitale; à Rome, on enchaîne la main qui a béni et délivré l'Italie; le Danube ouvre à l'invasion des modernes barbares une voie large jusqu'au sein de l'Allemagne; en Espagne, Cabrera prend courage et Narvaez soufflette l'Angleterre au nom de l'inviolabilité du pouvoir royal.

Cela vient de ce que partout les républicains n'aperçoivent leurs forces que dans leurs bras. Sur ce terrain, ils seront toujours moins forts que les rois; car la violence suit toujours la corruption.

Qu'y a-t-il derrière tous ces nuages? c'est ce que Dieu nous apprendra bientôt. La tyrannie a ses heures de répit, et la liberté est puissante comme la justice, car elle est aussi éternelle

Elections municipales.

Dans huit jours, Lyon sera de nouveau appelé à se donner des édiles.

De nouveau, les questions irritantes de personnes, les querelles purement politiques, les classifications d'opinions vont jouer un rôle funeste et fausser, peut-être, comme nous l'avons déjà vu, une institution qui, bien comprise, deviendrait un puissant mobile de progrès.

Serons-nous écoutés, en répétant à nos lecteurs ce que nous leur avons déjà dit :

La République, c'est tout le monde, c'est le travail, a propriété, c'est l'intelligence, la tolérance et le bon sens dans tous les états, dans toutes les conditions. C'est entre les mains de citoyens pénétrés de ces vérités que peuvent être placés l'ordre et la prospérité de la commune; c'est de leur choix que dépend son avenir et celui du pays. Que les électeurs s'en souviennent et que ce soit là leur préoccupation unique lorsqu'ils déposeront leur vote dans l'urne électorale!

Il ne s'agit plus de républicains de la veille ou du lendemain; d'hommes qui ont gagné leurs nouveaux grades dans les prisons de la monarchie, ou de courtisans déçus de l'ancien régime; il s'agit de Lyon, de sa fabrique, de son industrie; — de la caisse communale, des travaux publics, — de la police urbaine.... et pour l'exercice de cette éditité, peu importe la date plus ou moins récente du certificat de républicanisme qu'on exigeait à tort des candidats. Voyez ce que cet exclusivisme a produit à l'assemblée nationale. C'est un tournoi de paroles, un duel à armes souvent peu courtoises où le choc des ambitions personnelles, des vieilles rancunes de parti, prend à peine le soin de se déguiser sous de faux semblants d'intérêt public.

Craignons qu'il n'en soit ainsi à Lyon.

Et il ne faut pas s'y tromper. Un pareil esprit, s'il est fatal à l'assemblée constituante, le serait plus encore à un conseil municipal. Il frapperait d'impuissance tous ses actes, en absorbant dans des querelles politiques, le temps et les soins que réclament les fonctions essentiellement locales, administratives et industrielles d'une municipalité.

Dans le temps où nous vivons, c'est parfois du caractère des magistrats municipaux que peut dépendre l'ordre intérieur dans une ville, et avec sa sécurité la continuation du travail dans son sein, la prospérité du commerce et de l'industrie. C'est aussi de leurs lumières, de leur prudence et de leur sollicitude que le peuple (et nous en sommes tous)

peut attendre la solution des questions qui intéressent directement son bien-être et ses progrès.

Une assemblée chargée du soin d'intérêts aussi sérieux, doit, on le comprend, être composée d'hommes intelligents et dévoués, d'hommes qui offrent à la cause de l'ordre de suffisantes garanties.

L'expérience et ses sages lenteurs, la jeunesse et son ardeur généreuse, la propriété et ses besoins, le travail et ses droits, l'étude et ses fruits y trouvent naturellement leur place. Toutes les opinions peuvent y être représentées, il est vrai; mais un conseil municipal est avant tout un conseil de famille, un conseil de prud'hommes. Si chaque élu doit, en franchissant le seuil de la salle des séances, laisser à la porte son petit guidon, rouge, blanc ou tricolore, pour se ranger sous la bannière de la cité, — chaque électeur, de son côté doit, en écrivant son bulletin nommer, non pas le représentant de telle caste, de telle nuance d'opinion, mais bien l'homme capable de rendre la sève et la vie à Lyon éternel par cinq mois d'interrègne dans le travail.

Les clubs.

Si les clubs ont un instant gouverné la France et compromis même par leurs exagérations inintelligentes l'avenir de la République, il faut avouer que celle-ci prend une terrible revanche. S'ils ne disparaissent pas sous l'avalanche des articles récemment votés par l'assemblée nationale, c'est qu'ils auront la vie dure, et leurs orateurs une incurable déman-gaison de parler. Rien n'a été oublié pour les rendre impossibles. On a obstrué de pierres énormes la porte de ces antres de Cacus; il sera fort et habile celui qui les remuera. Jamais loi n'a été hérissée d'autant de formalités, d'autant de précautions; tout le mécanisme du pouvoir a été mis en jeu contre ces assemblées naguère souveraines, et qui, pendant trois mois, ont paralysé dans notre ville toute action de pouvoir régulier; car le comité exécutif n'était autre chose qu'un club permanent et soldé, l'arrière-ban mercenaire de l'armée pseudo-démocratique.

Nous plaignons peu les clubs; ils n'ont trouvé que ce qu'ils cherchaient depuis longtemps. Ce n'est pas en se posant en pourfendeurs sanguinaires de la réaction, en menaçant, qu'on acquiert l'inviolabilité d'hommes libres. Les clubs faisaient tout cela. La guillotine a paru dans quelques motions. M. Sénard, en frappant les tribunes posthumes, use de la peine du talion. Les faiseurs d'auto-da-fé de listes électorales jugeront, s'ils ont pris le vrai chemin de l'émancipation universelle.

Nous regrettons cependant que la loi ne fasse aucune exception pour les associations non politiques, et que, par une disposition dont on cherche vainement à s'expliquer la portée, ces réunions soient exceptionnellement placées sous le bon plaisir de l'arbitraire. Les formalités n'auront pour elles aucun effet définitif. On pourra, à son gré, les autoriser ou les suspendre. En accordant les clubs, la République enlève aux associations littéraires ou artistiques ce que la monar-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

CATILINAIRES.

La voix de Calchas.

En ces jours de mensonge et de mœurs hypocrites, Où l'erreux, parmi nous, a tant de prosélytes, Où de vils émeutiers, sans souci des moyens, Ivres du meilleur sang de leurs concitoyens, Nouveaux Catilinas, invitent aux scandales Et rêvent le retour des vieilles saturnales; Quand la fraternité de nos républicains N'est autre jusqu'ici que celle des Caïns; Lorsque les factions, dans leurs haines stupides, L'ont mis contre nous leurs mains liberticides, Qu'on cherche vainement la route du bonheur Et que le moins sensible a des larmes au cœur, Il est temps de saisir la lyre du prophète! Il est temps de parler pour la raison muette, De mettre au pilori la gloire des méchants, Et de venger tout haut la cause du bon sens.

I.

A l'Assemblée nationale.

Salut au nom de tous, sénat démocratique! Salut, mentors élus de notre République, Des fautes du passé, futurs réparateurs! Oui, votre avènement promet des jours meilleurs; Oui, d'un juste pouvoir justes dépositaires, Vous mettez avant tout le bonheur de vos frères; De votre mission vous sentirez le prix

Et saurez au besoin mourir pour le pays. Prêtres de l'avenir, donnez-nous-en le gag e; Glorifiez en vous l'universel suffrage; Montez à la hauteur de la nécessité Et servez de garants à notre liberté.

Jusqu'ici, je le sais, des électeurs moroses, Loin d'exalter vos noms dans leurs apothéoses, De vous sauvegarder contre les inconstants Et de prêter main forte à leurs représentants, Ont, semant la discorde avec la médisance, Mêlé plus d'une épine aux roses de la France.

« La chambre des neuf cents, disent-ils en tous lieux,

« A trompé notre attente et détruit tous nos vœux.

« De la réaction cette Babel impure,

« Ce parlement chaos n'a rien qui nous rassure.

« Qu'avons-nous obtenu, qu'espérons nous encor

« De ses propos pompeux, de ses promesses d'or?

« Hélas! de nos élus le cœur n'est plus le même.

« Quand, de l'opinion acceptant le baptême,

« En face du scrutin, dévoués candidats,

« Ils venaient se charger du poids de nos mandats,

« Qui nous eût dit qu'alors leur conscience impie

« Pensait aux vingt cinq francs plutôt qu'à la patrie?

« Qui nous eût dit alors que ces esprits étroits

« Aviliraient ainsi le saint temple des lois?

« Que l'auguste tribune où l'orgueil se cramponne

« Serait le rendez-vous des benjamins du trône?

« Qu'ils feraient regretter les méfaits du vieux temps?

« Pauvres nains occupés à l'œuvre des géants,

« Affectant au dehors la foi républicaine,

« De peur de rencontrer la roche Tarpéienne

« Ils craignent la Montagne et dorment au Marais. »

Aussi le communisme, enflé de ses succès, Sentant à l'horizon poindre des jours néfastes, Ameute contre vous des voix iconoclastes.

Ils soufflent les complots de tous les mécontents Et songent à lancer l'interdit sur vos bancs Sans voir à quel péril leur audace s'expose. Car, pour eux, le présent est une lettre close. De ces agitateurs méprisez le courroux; Sur le moindre signal nous serons près de vous; Qu'à l'heure du danger la France nous appelle, Des millions de bras, en combattant pour elle, Apprendront aux pervers, comme ils l'ont fait deux fois, Que la meilleure cause est la cause des lois.

Ce n'est pas néanmoins que, fauteur d'égoïsme, De la servilité j'approuve l'optimisme; Que, vous laissant régler nos plus chers intérêts, J'aie tête baissée au chemin du progrès; Et que, sans discuter vos dogmes inflexibles, Pour mieux vous obéir, je vous croie infaillibles; Non! non! C'est s'abdiquer que d'en agir ainsi. J'ai pour notre avenir un plus loyal souci; Ma muse impartiale, agitant sa férule, Frappera, s'il le faut, sur la chaise curule. Levez-vous, s'il est vrai que vous méritiez tous De remplir notre place et de penser pour nous; Si, par l'expression d'un plus fécond système, Vous devez, résolvant l'insoluble problème, Inaugurer, enfin, dans la société, Le culte universel de la fraternité.

Allons! de cette main qu'on répute inhabile, Du citoyen français écrivez l'évangile! Allons! comme Moïse, inspirés par la foi, Apportez à nos yeux les tables de la loi! Et, pour qu'elle s'incarne en toute intelligence, Invoquez, après Dieu, la raison de la France! Ne vous alarmez pas de ces bruits détracteurs Qui servent de prétexte à de folles fureurs; N'ambitionnez point le concours anonyme

chie ne leur refusait pas. Les révolutions ne seront-elles toujours qu'un jeu de bascule, et proscrire-elles jusqu'aux bonnes œuvres des rois !

Actes officiels.

Par arrêté du 24 juillet 1848, le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, l'art. 9^e, titre III de l'ordonnance du 2 mars 1838, portant organisation du génie maritime, est abrogé.

— Par arrêté du 25 juillet 1848, M. Flottard a été nommé membre du conseil de préfecture du département de la Seine, en remplacement de M. Maupas, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 27 juillet.

Le cit. RICHARD combat l'amendement de M. Dufaure, comme donnant trop de carrière à l'arbitraire de l'autorité municipale.

Le cit. Henri ARNAUD : Je ne veux de privilège pour personne, pas même pour les représentants. Une assemblée chargée d'organiser la République doit se sentir mal à l'aise en présence d'un projet de décret qui tendrait à restreindre la liberté de discussion.

Une voix : Et à empêcher le retour des événements de juin.

Le cit. Henri ARNAUD : Savez-vous d'où viennent toutes ces difficultés, tous ces amendements qui se succèdent ? Ils viennent de ce que nous n'avons pas foi dans la liberté, et que nous redoutons l'anarchie.

Le cit. Taschereau : Discutez l'article.

Le cit. Henri ARNAUD : Il est beaucoup de personnes qui croient qu'en ouvrant franchement les bras à la liberté, on risque de tomber dans l'anarchie ; pour moi, j'ai une plus grande confiance dans la démocratie.

Voix nombreuses : A la question !

Le cit. Henri ARNAUD : J'avais d'abord pensé qu'à raison des circonstances graves où nous sommes, on voulait chercher seulement à atteindre les clubs ; mais les explications de M. le ministre de l'intérieur et de la commission m'ont prouvé qu'on veut atteindre le droit d'association en général.

Eh quoi ! le lendemain de la révolution de Février, je suis obligé de venir défendre ici le droit d'association ! Je croyais, je l'avoue, que personne ne viendrait contester le droit de réunion privée, et les associations qui s'occupent de science, de religion, de politique, les réunions d'enseignement mutuel où les citoyens se forment à la vie politique, de pareilles réunions ne doivent être ni surveillées ni réglementées.

Voix nombreuses : A la question !

Le cit. Henri ARNAUD quitte la tribune.

Le cit. DE LAROCHEJACQUELIN : Je ne veux pas m'élever aux mêmes considérations que l'honorable préopinant ; je veux parler sur l'amendement et sur l'art. 14, et en même temps sur toute la loi. (Aux voix !) Je crois que l'amendement de M. Dufaure détruirait toute la loi. On veut que nous décidions que toutes les réunions non publiques où l'on voudra parler politique soient autorisées ; n'est-ce pas là la destruction de l'article 3, qui veut que les réunions politiques soient publiques ?

L'amendement de M. Jules Favre est mis aux voix et rejeté.

Le cit. FLOCON propose un amendement qui ne soumettrait aux dispositions de l'art. 14 que les cercles de réunions non publics, permanents, périodiques ou non périodiques, quelle que soit leur périodicité. Cet amendement n'est pas adopté.

Le cit. président : Je vais mettre aux voix l'art. 14. J'annonce à l'assemblée que plus de vingt membres ont demandé le scrutin de division sur cet article, avec insertion des noms des votants au *Moniteur*.

Plusieurs voix : Lisez les noms.

Le cit. président donne lecture des noms des membres qui ont demandé le scrutin ; parmi ces noms, nous remarquons ceux des citoyens Dupont (de Bussac), Cambon, Pascal Duprat, Laurent, Fleury, Félix Piat, Bac et Louis Blanc. La lecture de ce dernier nom excite une légère rumeur.

Après quelques instants de suspension, le citoyen président annonce que les membres qui avaient demandé le scrutin y renoncent.

L'art. 14 de la commission est mis aux voix et adopté avec l'amendement présenté par le citoyen Pagnerre.

Un paragraphe additionnel proposé par le citoyen Bage est également adopté. Il est ainsi conçu :

« Ces dispositions ne sont pas applicables aux associations industrielles ou de bienfaisance. »

L'article additionnel présenté par le citoyen Dufaure est

mis aux voix par paragraphe.

Les trois paragraphes sont successivement adoptés.

L'ensemble de l'article additionnel est mis aux voix.

Une première épreuve, par assis et levé, est déclarée douteuse.

Pour l'intelligence du vote, nous reproduisons l'article tout entier.

(Le citoyen président fait une nouvelle lecture de l'article.)

En cas de contravention, les membres fondateurs seront passibles des peines portées en l'art. 15.

A la seconde épreuve, l'ensemble de cet article additionnel est adopté.

Le cit. président : Avant de passer à la discussion de l'art. 15, la parole est donnée au citoyen Mauguin, qui demande qu'un jour lui soit fixé pour adresser des interpellations au citoyen ministre des affaires étrangères.

Le cit. MAUGUIN : J'ai, en effet, l'intention d'appeler l'attention de l'assemblée sur la situation extérieure du pays ; il est certains faits sur lesquels il est bien que le public et le gouvernement aient à prendre un parti. Je demande que l'assemblée me permette d'adresser lundi prochain des interpellations à cet égard.

L'assemblée fixe à lundi les interpellations.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 28 juillet. — Présidence de M. ARMAND MARRAST.

ORDRE DU JOUR.

Suite de la discussion du projet de décret sur les clubs.

Discussion du projet de décret portant demande d'un crédit de 9,600,000 fr. pour la garde nationale mobile de Paris.

Discussion sur la suite à donner à la proposition du citoyen Taillefer, concernant la fondation d'une caisse de prévoyance dans chaque commune.

Discussion du projet de décret relatif au remboursement des sommes versées au trésor en vertu du décret du 20 mars 1848.

Rapport de pétitions.

Lecture du procès-verbal de la séance d'hier est donnée par M. Bérard, l'un des secrétaires. Il est adopté sans réclamation.

Le cit. BÉRARD dépose sur le bureau un pétition du sieur Joigneux, abonné de la *Presse*, qui demande que la suspension prononcée contre ce journal soit levée. Le même pétitionnaire demande qu'Abd-el-Kader soit rendu à la liberté. (Hilarité prolongée.)

Dépôt de nombreuses pétitions.

Le cit. DENIS a la parole au nom du comité d'Algérie pour un rapport sur une proposition de M. Waldeck-Rousseau, relatif aux approvisionnements coloniaux.

Le rapport est déposé, et l'assemblée, sur la demande de M. le rapporteur, décide que la discussion n'en aura lieu que plus tard. Le rapport sera d'abord, suivant l'usage, imprimé et distribué.

Le cit. LAGARDE, rapporteur du comité d'administration communale et départementale, présente un rapport sur des projets de décret relatifs à des emprunts que divers départements ou villes demandent à être autorisés à contracter. Il en propose l'adoption immédiate, vu l'urgence.

Ces conclusions sont adoptées et l'assemblée passe immédiatement au vote des articles, qui sont ainsi conçus :

Premier décret. — Article unique. « Le département de l'Eure est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite dans sa séance extraordinaire du 11 avril 1848, à s'imposer extraordinairement, pour la même année, 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera exclusivement consacré à venir en aide aux communes, pour l'amélioration des chemins vicinaux. »

« Les contribuables qui seraient hors d'état de supporter cette imposition en seront dégrevés, conformément au décret du 5 avril 1848. »

« Dans le cas où les baux ou conventions auraient mis les contributions à la charge du fermier, l'impôt ci-dessus sera divisé par moitié entre le propriétaire et le fermier. » — Adopté.

Deuxième décret. — Article unique. La ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) est autorisée à emprunter, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 p. 100, une somme de cinquante mille francs, destinée à payer, concurremment avec d'autres ressources, la perte résultant de la vente des grains achetés pour assurer la subsistance de la population.

« Cet emprunt sera remboursé en cinq ans, par annuités de dix mille francs, sur les revenus de la ville. » — Adopté.

Troisième décret. — Article unique. La ville de Saint-Omer (Pas-de-Calais) est autorisée :

« 1^o A emprunter, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 p. 100, une somme de cinquante-un mille francs, destinée à couvrir le déficit de ses budgets de 1847 et 1848, et à pourvoir

à la dépense des travaux indiqués dans la délibération municipale du 6 août 1847. » — Adopté.

Le cit. ministre de l'intérieur dépose divers projets de décret d'intérêt local. Ils seront imprimés et distribués.

Le rapporteur du comité de législation dépose un rapport sur un projet de décret relatif à la formation du jury. Il sera imprimé et distribué.

Le cit. E. DOLFUS demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet relatif aux clubs.

L'article 10 est ainsi conçu :

« Les contraventions prévues par les articles 2, 3, 4, 5 et 8, § 1^{er} (et 12, des Essars) de la présente loi seront déférées aux tribunaux de police correctionnelle. »

« Les délits prévus par les articles 6, 7, 8, § 2, et 15 et 14 de la présente loi, seront soumis au jugement du jury. »

Le cit. JOYE propose et développe sur cet article un amendement plus large que celui du citoyen Jules Favre. L'orateur profite de l'occasion pour revendiquer la solidarité des doctrines émises hier à la tribune par son honorable ami le citoyen F. Arnault. Le droit d'association est incontestable ; l'homme le tient de Dieu lui-même ; on ne saurait y porter atteinte sans violer les lois divines et humaines. (À la question !) L'orateur achève de lire son discours au milieu de l'inattention générale.

Un immense murmure de satisfaction accompagne l'orateur jusqu'à son banc quand il achève sa harangue.

Le cit. ISAMBERT combat l'adoption de l'amendement comme menant droit au renversement de la loi, et comme bouleversant, en outre, toutes les idées reçues en matière d'organisation judiciaire. Il en demande le rejet, comme aussi celui de tous les amendements qui sont présentés dans le même but, c'est-à-dire de soumettre à l'appréciation du jury toutes les contraventions, délits ou crimes commis en contravention à la présente loi.

Le cit. DUPONT DE BUSSAC : Citoyens représentants, je demande la permission d'en appeler, en peu de mots, de la sentence que vient de prononcer le citoyen Isambert. Ce que lui et la commission qualifient de contravention est un délit, et je le prouve. Un homme entre armé dans un club, la commission et le citoyen Isambert lui disent : Vous commettez une contravention. L'orateur, le président de ce club, qui ont provoqué cet homme à venir en armes, commettent un délit.

Mais il est impossible que le délit ne soit pas le même et que l'homme qui obéit aux injonctions, aux conseils du président et de l'orateur de ce club ne soit pas tout aussi coupable qu'eux. (Assez ! assez !) En obéissant à une provocation, à un délit, on ne peut pas ne commettre qu'une contravention, ce serait absurde. L'orateur, à l'usage de ceux de ses collègues qui ne sont pas familiers avec les éléments du droit, établit la distinction qui sépare la contravention simple du délit.

L'une est punie de un à cinq jours de prison ; l'autre, au contraire, est puni de six jours à cinq ans d'emprisonnement, avec amende plus ou moins élevée et privation de tout ou partie des droits civiques. (Aux voix ! aux voix !) Sous le code pénal de 1810, ce que vous qualifiez contravention était un délit.

L'orateur continue, au milieu de l'inattention générale, son argumentation pour démontrer que toutes les infractions à la loi sur les clubs, quelle qu'en soit la gravité, doivent être soumises à l'appréciation du jury. Il rappelle que c'est la loi de 1834, de déplorable mémoire, la loi qui ne passa que grâce aux efforts de MM. Barthe, Persil, Mérilhou, Bugeaud, Salvandy, Viennet, et autres ennemis de la liberté, que ce qui jusqu'alors était délit et soumis à l'appréciation du jury fut déclaré simple contravention et soumis dès lors à la simple juridiction correctionnelle.

Il se demande si l'assemblée nationale voudra se porter l'héritière des doctrines que firent triompher MM. Mérilhou, Barthe, Bugeaud, Persil, Viennet et Salvandy. (Cette énumération répétée excite les murmures d'une certaine partie de l'assemblée.)

L'orateur passe successivement en revue les quinze articles déjà votés pour prouver que toutes les infractions à ces divers articles constituent, non de simples contraventions, mais des délits, pour établir, par conséquent, la compétence du jury. Il dit que pour le nier, il faut ignorer les simples éléments du droit. (Bruit.)

Le cit. BAZE monte à la tribune et se dispose à boire le verre d'eau d'usage, mais le citoyen Dupont (de Bussac) qui lui cède la parole, ne lui cède pas le verre d'eau et le boit à sa santé. (Longue hilarité.)

Le cit. BAZE reconnaît qu'il est impossible de raisonner avec plus d'esprit et de tact que ne l'a fait le préopinant ; mais il va essayer, pour détruire son argumentation, de n'employer que les armes du bon sens et de la logique.

L'orateur s'efforce d'établir que là où le citoyen Dupont voit des délits, là où il voudrait que le jury fût compétent, il n'y a que de simples contraventions dont les tribunaux de police correctionnelle sont aptes à connaître.

De ces barricadiers que chacun mésestime ;
Ne vous effrayez plus de tous ces rêves creux
Dont le cerveau malade a fait de tristes vœux,
Ni du veto boudeur d'un club démagogique,
Ni des caméléons du monde politique.
L'aigle qui vole aux cieux ne s'inquiète pas
Des vains bourdonnements qui s'élèvent d'en bas.

Bientôt, nous l'espérons, dans le congrès des sages,
Où frémissent encor des passions sauvages,
Où l'oreille, à regret, entend de tous côtés
Courir un feu roulant de personnalités ;
Où l'amour-propre éclate en fracas de paroles,
Et soulève parfois d'amères hyperboles,
Nous verrons, au-dessus d'un stérile niveau,
Surgir plus d'un Lycurgue et plus d'un Mirabeau.
Nous vous verrons, pressés d'un généreux civisme,
Démolir à grands coups l'autel de l'égoïsme,
Éclairer la vertu du peuple souverain,
L'enchaîner au devoir par un plus noble frein,
Consacrer à jamais ses droits imprescriptibles,
Et corriger l'orgueil des plus incorrigibles.
Assis sur le volcan des révolutions,
Malgré les attentats d'ignobles factions ;
Malgré nos proconsuls, gouverneurs imbéciles,
Qui soldent la révolte avec l'or de nos villes ;
Malgré tous les efforts des prétendants jaloux,
Des quatre points du monde ameutés contre nous,
Nous conservons encore une forte espérance,
Et, comme on croit à Dieu, nous croyons à la France.
Guidez-nous, et soyez, pour chaque citoyen,
Ce qu'est, pour l'innocence, un céleste gardien ;
Ce qu'est, pour le héros, son fidèle génie,
Et, pour le matelot, sa madone bénie.

P.-M. TARGE.

FRONDES.

Nouvelles d'Icarie.

Nous empruntons encore à M. L. Reybaud le fragment qu'on va lire. Notre intention était de donner une analyse du livre que vient de publier cet écrivain, mais son œuvre est de celles qui échappent à toute analyse ; c'est un feu d'artifice perpétuel, contentons-nous d'en détacher quelques gerbes.

« L'Icarie ! — s'écria le pontife, c'est là, frères, notre Chanaan ! O Icarie ! ô terre promise, que de trésors tu réserves à tes fils ! Bords fortunés du Taïr, que l'avenir vous garde de merveilles. Notre avant garde y est... elle nous prépare des logements, et quels logements ? hier encore j'en ai reçu des nouvelles ! c'est plein d'intérêt et de charme ; vous allez voir. »

Devant l'assemblée émue et attentive, le pontife tira de sa poche un paquet volumineux :

« Daté des bords du Taïr, dit-il en ajustant ses lunettes ; fleuve sacré, que tes ondes soient bénies ! »

Puis, il lut, en entrecoupant le texte de réflexions : Père ! Tout va bien ; la fraternité nous enivre. On ne peut dormir la nuit à cause des maringoniers ; mais il en est de ces insectes comme de tout le reste, ils sont en commun. Cette pensée nous soulage.

— Pauvres chers enfants !

— De fortes sécheresses ont régné ; elles nous étaient communes. L'herbe a manqué aux troupeaux et le bétail aux hommes. Avec la fraternité, tout est léger, même la nourriture. Hier matin, nous sommes allés chercher de l'eau dans le Taïr. Il était à sec ; nous n'y avons puisé que des sauterelles.

— Divin pastoral ! on dirait une page de la Bible.

— Aujourd'hui, une tribu de Sioux est venu nous rendre une visite de voisins. Nous les avons invités à partager notre vie commune. Ils ont scalpé deux de nos frères. Père, c'est pour nous un souci. Deux de scalpés et les autres ne le sont

pas. Où est l'égalité ? Ils auraient dû nous scalper tous.

— Touchant scrupule !

— Vous êtes attendus ici avec une vive impatience, et vous y serez reçus les bras ouverts. Nous sommes sur le point de manquer de chemises. Hâtez-vous d'en envoyer ; autrement nous passerions à l'état de peuple primitif. Père, bénissez vos enfants !

La colonie de Taïr.
— Mortels heureux ! s'écria le pontife après cette lecture. Oui, l'on songera à vous, qui êtes nos frères et nos pionniers. Mes amis, une quête, vite une quête pour les Icariens ! J'ai là, ajouta-t-il en compulsant son dossier, de nombreux témoignages de sympathie. Le riche porte ses trésors, le pauvre son obole. La communauté est fondée, mes frères ; elle vit, elle règne. Un effort encore, et l'univers la proclamera. Tenez, écoutez.

Il reprit sa lecture.

— La sœur Malachard fait don à la communauté icarienne d'un souvenir en paille ; elle désire qu'il soit mis au service de ses frères sur le sol ingrat de l'étranger.

— Noble femme ! oui, ton vœu sera entendu ; ton offrande recevra la destination demandée.

— Le frère Roubiat fait hommage d'un briquet phosphorique à la communauté icarienne. Il entend que l'instrument serve à faire jaillir la lumière qui doit éclairer l'humanité.

— Souhait d'une belle âme ! On s'y conformera.

— La sœur Bentabole se dessaisit en faveur de la communauté icarienne, de ses huit enfants, quatre filles et quatre garçons ; elle demande, en revanche, qu'on la débarrasse de son mari. »

Nous profiterons du rayon de gaieté que cette lecture a dû nécessairement faire briller dans les yeux de nos lecteurs pour glisser ici une modeste réclame.

Le livre dont est tiré l'extrait que vous venez de lire, mesdames et messieurs, se vend chez Guilbert, rue Puits-Gaillot, à Lyon. — 3 francs.

Il faudrait ne pas avoir cent sous dans sa poche, etc., etc.

Dans ma dernière lettre je vous disais, monsieur le rédacteur, que la province restait complètement insensible aux avances que lui font les chefs des divers partis.

Tout ce qui, dans les départements, pense, raisonne ou écrit est plus ou moins propriétaire, si toutefois on doit donner ce nom à la possession de quelques lopins de terre, dont le percepteur ne manque pas chaque année de venir pieusement ramasser jusqu'au dernier épi. Que voulez-vous? Malgré cela, nous tenons à ce titre, et nous trouvons fort mauvais qu'on ose le contester.

Vous n'y pensez pas, M. Proudhon : vouloir abolir la propriété! Mais où donc avez-vous vu une société quelconque exister sans propriétaires? Le sauvage lui-même n'est-il pas propriétaire de son arc et de ses flèches? Les socialistes qui nous viennent de Paris nous répondent que nous avons tort, et nous le prouvent par des raisonnements logiques, philosophiques et économiques auxquels nous ne comprenons pas grand'chose.

Des raisonnements ne sont pas des raisons. Je me souviens avoir lu Spinoza, qui, lui aussi, dans son temps, était un rude novateur. Ni moi, ni personne que je sache, n'a trouvé le moyen de rompre une des mailles du filet dans lequel cet invincible dialecticien emprisonne l'intelligence de son lecteur. Spinoza démontre avec toute la rigueur mathématique qu'aucun de nous n'existe de l'existence substantielle; que nous ne sommes que de simples modalités, de pures apparences, d'accidentels phénomènes. Cela, je vous assure, ne m'a jamais empêché de me prendre au sérieux et d'affirmer très sérieusement mon existence. Il y a quelque chose dans l'homme de supérieur à la raison, c'est le sentiment. Quand la raison n'est pas d'accord avec le sentiment, la raison a le dessous.

Ce sentiment, qui se traduit par une foi aveugle en la légitimité des droits du propriétaire, est peut-être un sentiment vicieux. Eh bien! si nous péchons, convertissez-nous. Prêchez et ne raisonnez pas. Car on ne raisonne pas avec les sentiments, on ne convertit pas les peuples avec des syllogismes.

Soit : une chaire s'élève, l'apôtre paraît et s'écrie : Mes frères, mes chers frères, vous êtes tous des voleurs!...

Décidément, pour le quart d'heure, nous ne serons pas socialistes.

Causons donc un peu avec les hommes du parti conservateur. Ceux-là sont mieux élevés, et portent des gants blancs et des chemises de batiste.

La propriété, toute la propriété, rien que la propriété! — A la bonne heure, cela s'appelle parler. — Mais un scrupule nous vient. La propriété est une bonne chose, sans doute, mais elle n'est pas un remède. Une déclaration de principes, aussi excellente qu'elle soit, ne rendra pas d'activité à notre commerce, ne donnera pas de débouchés à nos manufactures.

Avec nos principes, nous dit-on, prenez nos personnes; aidez-nous à gravir les marches glissantes qui mènent au pouvoir, et aussitôt que nous serons ministres, président, dictateurs ou régents, notre présence seule rétablira le crédit public et ramènera la confiance. Les choses marchaient bien avant Février, nous remettrons peu à peu les choses dans l'état où elles étaient avant cet accident, et tout recommencera à marcher à merveille.

D'abord, mes maîtres; tout ne marchait pas à merveille avant la Révolution. Demandez-le plutôt aux porteurs d'actions des chemins de fer; demandez-le à nos armateurs, à nos grands industriels. Ils vous répondront que tous les ressorts du crédit étant forcément tendus, une catastrophe était inévitable.

Augmentée par l'année de disette que nous venions de traverser, la misère, comme une lèpre dévorante, s'attachait de proche en proche à tous les membres du corps social. Pour échapper à ses étreintes, les classes supérieures pactisaient avec l'infamie; la corruption coulait à pleins bords. Généraux, ministres, hommes de cour, hommes de lettres, ne reculaient ni devant un faux serment, ni devant une escroquerie pour retenir au prix de leur honneur l'or qui s'échappait de leurs mains. Pendant qu'en haut on s'accoutumait ainsi à la honte, en bas on se préparait à la révolte.

Et ce sont ces temps-là que vous voudriez nous rendre! Allez, nous aimons mieux encore nos souffrances d'aujourd'hui, car au moins nous n'avons pas à en rougir. Et d'ailleurs, est-ce sérieusement que vous pensez pouvoir faire ainsi refluer vers sa source le fleuve des révolutions? De nouveaux désirs, de nouveaux droits, de nouveaux besoins sont éclos sur les barricades, et vous croyez pouvoir impunément ne rien faire pour donner satisfaction à ces nouvelles exigences! Allez! vous ne comprenez pas votre siècle; nous ne marcherons pas avec vous.

Partisans exagérés ou ennemis aveugles des idées sociales, ces hommes, nous disent d'autres docteurs, ont également tort. Ce ne sont pas les idées sociales, ce sont les institutions politiques qui sauveront le monde. Une grande révolution s'est opérée, sachons la mettre à profit. Veillons à ce que le second programme de l'Hôtel-de-Ville n'ait pas le sort du premier. Avançons sagement dans la voie de progrès qui vient de s'ouvrir devant nous. Chaque matin, s'il le faut, faisons une concession aux idées nouvelles; mais faisons-la aussi petite que possible, afin de n'effaroucher personne et

(4) Voir la première lettre dans notre numéro du 28 courant.

— Les journaux légitimistes publient ce matin une espèce de proclamation en forme de lettre de Henri V à l'occasion de la mort de M. de Chateaubriand.

— On croit que le voyage de M. le général Oudinot sur les frontières de l'Est ne durera pas plus d'une quinzaine de jours. Il est attendu à Paris dans les premiers jours d'août.

— Nous apprenons que l'état de M. le général Bedeau continue à être satisfaisant. On a maintenant la presque certitude de le sauver.

— Ce n'est pas à un seul théâtre de Paris, c'est à quatre que M. Marrast a fait louer des loges au mois au nom de la présidence de la chambre.

Les coupons d'une loge à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, aux Français et à Montansier sont envoyés chaque soir, au nom du président de l'assemblée, à certains de ses collègues, et cette distribution se fait, dit-on, sans acception d'esprit de parti ou de camaraderie d'aucune sorte.

— Jeudi prochain, il y aura grand dîner, concert et réception à l'hôtel de la présidence.

— Hier matin, à dix heures, le 1^{er} bataillon de la 1^{re} légion, qui était de garde à l'assemblée nationale, s'est réuni sur la place Vendôme. On remarquait dans les rangs de la 5^e compagnie, l'arme au bras, un vieux lieutenant-général en uniforme, couvert de décorations, et encore plein de verveur et d'une pétulance toute méridionale. C'était le général Piré, un des vieux braves de l'Empire, le même qui, le 24 juin, après avoir chargé les insurgés en tête de la 5^e compagnie, se trouva seul un moment sur le sommet d'une barricade, rue Culture-Ste-Catherine, et, par un miracle inconcevable, fut respecté par les balles qui pleuvaient de toutes parts autour de lui.

Le bataillon a formé le carré, les tambours ont battu aux champs, les officiers se sont rassemblés et ont fait appeler au milieu d'eux le général Piré, auquel ils ont offert, au nom du bataillon, une paire d'épaulettes d'honneur, en laine rouge, comme souvenir de sa belle conduite dans les journées de juin.

Le général, après avoir remercié ses nouveaux compagnons par quelques paroles chaleureuses, a repris son rang, et le bataillon s'est rendu dans la cour des Tuileries, où le général Changarnier l'a passé en revue.

A partir de ce jour, le général Piré a reçu le nom de premier grenadier de la 5^e compagnie.

— Dans la catégorie des inculpés renvoyés devant le conseil de guerre sous le poids de l'accusation prévue par l'article 91 du code pénal, se trouve le tambour-major Dubois, de la 12^e légion de la garde nationale, qui, disait-on, prenait le titre de *professeur en barricades*.

— Les commissions se sont également occupées des barricades faites à la barrière de La Chapelle, faubourg Saint-Denis. Le principal personnage mis en cause est le nommé Lejanisset, déserteur remplaçant, qui, ayant pris le faux nom de Robert, était parvenu à se faire élire capitaine de la garde nationale de Saint-Denis.

— La première commission, qui a été chargée spécialement des faits de l'insurrection dans l'île Saint-Louis, vient de renvoyer devant le conseil de guerre les nommés Couderc et Marin, domiciliés dans ce quartier.

— Parmi les insurgés qui, aujourd'hui, ont été appelés devant les officiers-rapporteurs chargés des premiers interrogatoires, se trouve un Anglais nommé Hall, que la clameur publique a signalé comme ayant été vu sur une barricade du boulevard Beaumarchais, combattant contre la garde nationale et la troupe de ligne.

— On dit que les débats publics des conseils de guerre s'ouvriront dans les premiers jours d'août.

EXTÉRIEUR.

Espagne.

La reine est complètement rétablie.

La Navarre est tranquille.

En Catalogne, Cabrera, non-seulement se maintient, mais nos correspondants avouent qu'il a décuplé ses forces.

Le Maëstrazgo est dominé par les carlistes.

L'Estramadure commence à remuer.

Irlande.

Partout les clubs s'arment, les fusils et faulx abondent; Meagher et O'Brien parcourent les comtés et encouragent les pauvres enfants de la verte Erin à reconquérir la liberté ou à mourir.

En Angleterre, les chartistes relèvent la tête. Liverpool, Glasgow, Manchester et Birmingham sont agités.

Allemagne.

PRUSSE. — BERLIN. — Le roi a déclaré, dans un conseil de ministres tenu à Postdam, qu'il était prêt à soumettre son pouvoir à celui du vicaire de l'Empire.

VIENNE. — L'empereur fait ses préparatifs pour quitter Inspruck.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES. — Le pacha de Jassy a donné l'avis officiel au gouvernement que les troupes turques entreraient dans les principautés en même temps que ses troupes russes afin d'y rétablir l'ordre et la tranquillité.

Italie.

Un courrier extraordinaire est arrivé de Rome porteur de dépêches de M. d'Harcourt, ambassadeur de la République. Dans ces dépêches notre représentant annonce, dit-on, que des pétitions populaires se signent dans toutes les villes des Etats-Romains pour demander l'intervention de la France.

La clôture est prononcée.

L'amendement du citoyen Jouin est rejeté à une forte majorité.

On met aux voix, après un court débat, l'amendement du citoyen Dupont (de Bussac) qui demande que les délits et contraventions prévus par le décret soient déferés au jury.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

On demande le scrutin de division.

L'amendement est rejeté par 370 voix contre 362.

Portefeuille financier.

Le relevé hebdomadaire de la Banque de France présente cette semaine des résultats tout-à fait satisfaisants sur tous les articles.

Le portefeuille seul continue à diminuer dans une proportion considérable. Celui de Paris n'est plus que de 98 millions 1/2 et celui des succursales de 139 millions 1/2, et pour être plus juste de 39 millions 1/2, puisque nous avons déjà dit que l'on doit retrancher 100 millions qui ne figurent que fictivement sur ce chapitre, puisqu'ils représentent les sommes dues par les succursales anciennes pour leurs billets en émission. Le compte courant du trésor n'a diminué que de 2 millions. Mais il y a une amélioration sensible sur les billets en circulation, sur l'encaisse, sur les billets arriérés et en souffrance.

Voici du reste qu'elles sont les différences que présente le nouveau compte arrêté le 27 juillet au matin avec le compte précédent :

L'encaisse de Paris a augmenté de	3,259,280	32
des succursales a augmenté de	3,425,365	»
Les effets arriérés ont diminué de	673,914	28
Les effets en souffrance ont diminué à Paris de	1,747,717	80
» dans les succursales de	804,555	»
Le portefeuille de Paris a diminué de	4,666,353	76
des succursales a diminué de	7,840,025	52
Les avances sur effets publics ont diminué de	149,486	25
Les avances sur effets publics dans les succursales ont diminué de	2,312,073	»
Les avances sur lingots et monnaies ont augmenté de	2,093,600	»
Les billets en circulation ont diminué de	7,929,600	»
» dans les succursales ont diminué de	1,672,800	»
Le compte courant du trésor a diminué de	1,959,949	71
Les comptes courants ont augmenté de	1,710,311	49
» dans les succursales ont augmenté de	820,426	»

Il y avait donc des raisons positives de hausse pour les actions de la Banque, et cependant elles n'ont monté que de 10 fr. sur hier; le dernier cours est 1,670; cela tient au mouvement de baisse qui existe depuis plusieurs jours sur le 5 0/0, et qui a affecté beaucoup d'autres valeurs; ouvert à 73, il est tombé à 72 50, et il ferme à 72 75.

Les anciens certificats de l'emprunt de 1847 se sont négociés de 4,300 à 4,650, ils restent à 4,600.

La rente 3 0/0 a débuté à 46; elle a fléchi à 45 25, et elle ferme à 45 75.

Les bons du trésor ont eu cours à 17 pour cent de perte. Il y a eu hausse générale sur les actions de chemins de fer; celui d'Orléans a monté sur hier de 27 50 (à 700); celui de Rouen, de 5 fr. (à 475); celui de Vierzon, de 1 25 (à 276 25); celui du Nord, de 1 25 (à 383 75); celui de Lyon est resté stationnaire à 347 50, et celui de Strasbourg au même cours à 358 75.

Les affaires sont assez multipliées sur les petites lignes : Dieppe et Fécamp à 180; Versailles rive droite) à 125; Strasbourg à Bâle a fléchi de 95 à 92 fr. 50.

On a traité des obligations belges de 1840 à 75 3/4 et 75 1/2; celles de 1842 à 75 1/2. Le 4 1/2 a eu cours à 68 1/4.

Quelques actions de la Banque de Belgique (émission de 1841) ont été faites à 950.

PARIS, 28 juillet 1848.

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

M. le président de l'assemblée a donné ce soir son grand dîner d'installation. M. le président du conseil, les ministres, les membres du bureau de l'assemblée, les questeurs et quelques représentants étaient au nombre des convives. Pendant tout le repas, les musiques de tous les régiments chargés de la garde du palais législatif ont joué sous les fenêtres de l'hôtel de la présidence. Il y a eu ensuite grande soirée. Les dames étaient admises. Une centaine de représentants y sont successivement venus. M. et M^{me} Armand Marrast ont fait les honneurs de leur salon avec une grande distinction.

— L'honorable général Lafontaine, guéri de la blessure qu'il avait reçue dans les journées de juin, et qui le tenait éloigné depuis cette époque des travaux de l'assemblée, a repris aujourd'hui sa place parmi ses collègues, au milieu des témoignages de la plus vive sympathie.

— La salle du daguerréotype de l'assemblée nationale était encombrée aujourd'hui de représentants qui attendaient patiemment leur tour pour être daguerréotypés.

Plus de cent portraits de la plus grande ressemblance sont terminés; cette galerie sera un document très-curieux pour l'histoire.

— Le journal l'Association des Travailleurs a été saisi hier entre les mains des vendeurs; les rédacteurs ont été mandés devant le juge d'instruction.

— Les environs de la halle au blé étaient inabondables hier matin, tant il y avait de voitures pleines de grains qui attendaient jusque dans les rues voisines le moment de pouvoir opérer leur déchargement. Les plus anciens marchands assuraient qu'à aucune époque dont ils eussent souvenir, ils n'ont vu un approvisionnement aussi abondant à la halle.

de sauvegarder les intérêts de la tranquillité publique.

Voilà qui certainement est prudent et modeste. Décidément nous sommes des vôtres. Mais cependant un petit mot encore ; car, toutes bonnes gens que nous sommes, nous aimons à savoir où nous allons. Votre système de concessions successives ne va pas sans doute jusqu'à accorder indifféremment tout ce qu'on vous demandera. Sans doute, vous faites un choix parmi les choses à accorder et parmi les gens à qui il convient d'accorder quelque chose. Vous avez un système arrêté d'avance et en vertu duquel vous ouvrez ou vous fermez la main. Nous sommes peut-être indiscrets, mais, de grâce, dites-nous quel est ce système.

Je m'arrête, monsieur le rédacteur, car je m'aperçois qu'au lieu d'écrire une suite à ma première lettre, je n'en ai fait qu'une longue paraphrase. Peut-être après tout ai-je eu raison ; car ma pensée étant mieux formulée, les conséquences que j'en veux déduire seront-elles plus aisément comprises.

L. B.

(Nouvelles du jour.)

NOUVELLES LOCALES.

On dit que M. le ministre des finances doit apporter lundi prochain à l'assemblée nationale le projet de décret relatif au rachat du chemin de fer de Lyon, quoique le ministre se soit prononcé contre le rachat simultané de toutes les concessions. On suppose qu'il a l'intention de les racheter toutes à l'amiable les unes après les autres. On assure que les négociations sont déjà fort avancées avec la compagnie du Nord.

— Le général Oudinot doit passer en revue les troupes en garnison à Lyon, et après quitter notre ville pour continuer l'inspection dont il est chargé par le chef du pouvoir exécutif.

— Nous pouvons affirmer que M. Laforest, maire de Lyon, doit arriver les premiers jours du mois prochain.

— On nous écrit de Beaucaire, 26 juillet 1848 :

« Décidément, la foire est mauvaise ; les maisons les mieux partagées feront la moitié du chiffre de l'an passé. Les besoins sont grands ; mais il règne parmi les acheteurs une inquiétude qui ne leur permet pas de les remplir. D'un autre côté, beaucoup de négociants ne sont pas venus, n'ayant point d'argent à apporter aux maisons auxquelles ils doivent des factures échues.

Les ventes au comptant, qui ont une grande importance les autres années, se sont bornées à peu de chose, par la rareté du numéraire.

Si les affaires politiques prenaient décidément une tournure rassurante, il se ferait d'importantes transactions ; car, encore une fois, il y a de grands besoins. Mais notre foire est tout au plus une demi-foire.

« Les articles de laines imprimées et l'article laine de Roubaix, se sont peu vendus et à des prix bien inférieurs à ceux de l'an passé. Les détenteurs s'estimeraient heureux d'atteindre la moitié de leur chiffre ordinaire.

« Les calicots bas prix ont un peu mieux marché ; mais à partir de 50 cent., les ventes sont minimes.

« Les toiles de Voiron se sont fort mal raisonnées : les fabricants avaient apporté peu de marchandises ; ils n'ont placé qu'un faible partie de leurs assortiments réduits et à des prix très bas.

« Il ne s'est rien fait en draperie : si dans les derniers jours du mois on traitait quelques parties, ce serait à des prix ruineux, et il n'est pas probable qu'il se présentera des amateurs.

« Les tissus blancs de coton de St-Quentin et de Tarare se sont un peu vendus ; mais les affaires sont bien loin d'atteindre l'importance des foires passées.

« Les seuls tissus qui se soient écoulés avec faveur sont la rouennerie et les toiles peintes de Rouen et d'Alsace. Cette heureuse exception s'explique d'elle-même, les indiennes bon marché ayant remplacé dans la consommation les mouselines de laine, les cachemires d'Ecosse et toutes les étoffes pour robes, dont les prix sont plus élevés.

« J'oubliais de vous parler des soieries qui sont au plus mal. Mais cela va sans dire ; il en est ainsi depuis cinq mois de tout ce qui est objet de luxe.

« Les cuirs et les fers, ces deux industries si importantes, dont les affaires étaient ordinairement formidables, attendent vainement des acheteurs.

« Les baraques du Pré sont beaucoup moins louées qu'on ne l'avait assuré tout d'abord. Les promeneurs sont rares, et les acheteurs plus rares encore. »

— Une adjudication de selles et de harnais doit avoir lieu pardevant M. Pontbriant, sous-intendant militaire, vendredi prochain.

L'intention du gouvernement, en désignant certaines villes comme lieux d'adjudication, était, bien certainement, d'en faire profiter les fabricants des villes choisies par lui.

Il serait donc regrettable que ces bonnes intentions fussent paralysées à Lyon par la concurrence de Paris. C'est ce que nous autorise à craindre l'arrivée de maîtres-selliers parisiens dont le dessein est de soumissionner, concurremment avec les nôtres, la fourniture annoncée.

— Liste de MM. les jurés qui siégeront pendant le troisième semestre des assises du Rhône, dont l'ouverture est fixée au lundi 14 août prochain.

Jurés ordinaires.

MM.

Guillard, chef d'institution à Lyon, montée du Gourguillon, 31.

Girardon, propriétaire à Lyon, quai St-Clair, 2.

Sainclair, épicière, ancien maire, à l'Arbresle.

Place-Lafond, propriétaire à St-Lager.

Bonnet, propriétaire à Chaponost.

Sain-Roussel de Vauxonne, propriétaire à Vaux.

Sabatin, géomètre à Bourg-de-Thizy.

Saché, marchand de porcelaines à Lyon, rue Saint-Dominique, 14.

Fracque, marchand de bois à Vaise, rue de St-Cyr.

Sanlaville, notaire à Beaujeu.

Rappet, notaire à Grézieu-Lavarenne.

Chevallier, marchand-quincaillier à Lyon, grande rue Longue, 2.

Gaillard-Olph, propriétaire à Lyon, quai de Retz, 37.

Bonnevay, propriétaire-rentier à St-Nizier.

Mougin, imprimeur à Lyon, rue Sala, 15.

Péguet, négociant à la Guillotière, cours Trocadéro, 1.

Marly, propriétaire-baigneur à Lyon, rue Ste-Catherine, 4.

Mathieu-Beillard, propriétaire à Quincié.

Chable, marchand-tailleur à Lyon, place St-Pierre, 2.

Aynard, marchand-drapier à Lyon, rue Buisson, 14.

Montermand, corroyeur à Lyon, quai de Retz, 50.

Lacroix, propriétaire à Saint-Vincent-de-Reins.

Grandperret, licencié ès-lettres à Lyon, rue des Deux-Cousins, 4.

Jarrasson, marchand de soie à Lyon, place Louis-le-Grand.

Paullian, ancien avoué, à Francheville.

Farge, teinturier à la Croix-Rousse, rue Lafayette, 5.

Lardellier, propriétaire à Courzieux.

Bedin, ancien notaire à Thizy.

Dulac, notaire à Belleville.

Bon, propriétaire à Sainte-Foy-lez-Lyon.

Jourdan, professeur à la Faculté des sciences, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Revol fils, marchand de faïence à Givors.

Hasse, marchand-pelletier à Lyon, rue Tête-de-Mort, 2.

Sage, notaire à l'Arbresle.

Geoffroy, rentier à Lyon, rue des Capucins, 22.

Eichoff, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté, à la Guillotière, place Louis XVI.

Jurés supplémentaires.

Dervieux, marchand-fabricant à Lyon, rue St-Polycarpe, 8.

Reverchon, propriétaire à Lyon, place Sathonay, 6.

Lacombe, commissionnaire à Lyon, rue St-Dominique, 7.

Bouchet-Drivet, propriétaire à Lyon, rue Ste-Hélène, 30.

— La société formée pour les courses nationales de chevaux, à Autun, vient de publier son programme.

Trois prix seront disputés, savoir :

Première journée.

Prix du ministère de l'agriculture,	1,000 fr.
Les engagements seront reçus jusqu'au 15 août à minuit.	
Prix de la ville d'Autun,	1200 fr.
Engagements reçus jusqu'au 15 août.	
1 ^{er} prix de la société,	
Engagements jusqu'au 31 août.	500 fr.
2 ^e prix de la société,	
Engagements jusqu'au 31 août.	400 fr.

Deuxième journée.

Prix de la société des courses,	500 fr.
Engagements jusqu'au 31 août.	
Prix de la société d'agriculture d'Autun,	400 fr.
Engagements jusqu'au 15 août.	
Course de haies,	800 fr.
Offert par les habitants d'Autun, et ajouté à une poule de 40 fr. ; chaque engagement jusqu'au 15 août.	
Grand prix de la société,	4,000 fr.
Engagements jusqu'au 15 août.	

— On écrit d'Epinal :

« La récolte du seigle est généralement ouverte dans nos contrées. La qualité et l'abondance de cette céréale ne laissent rien à désirer. Cette opération terminée, on s'occupera de la coupe des blés, qui offrent un aspect magnifique. Les pommes de terre sont également de toute beauté. Les précoces sont livrées à la consommation depuis quelque temps déjà ; la qualité en est excellente. Tout fait croire jusqu' alors que ce tubercule, qui compose la plus forte partie de l'alimentation de notre département, et qu'on a appelé à juste titre le pain du pauvre et de l'ouvrier, échappera cette fois au fléau dont il a eu à supporter les atteintes pendant plusieurs années successives. »

— Les Flandres se trouvent dans la plus déplorable situation ; on peut en juger par la statistique suivante :

Dans les premiers mois de 1848, il y a eu dans le district de Roulers 500 naissances, 1,504 décès.

Pendant le même laps de temps, il y a eu dans le district de Thielt 414 naissances, 1,712 décès.

Quel avenir est donc réservé à ces malheureuses contrées ?

— Il est arrivé à Venteuil un détachement de 150 ouvriers pour travailler à la canalisation de la Marne. Les habitants de Venteuil, prévenus contre tout ce qui a appartenu aux ateliers nationaux, semblaient d'abord peu disposés à leur faire un accueil très-hospitalier ; mais, à la vue de ces hommes, de ces familles entières dont tout le tort est d'être nés pauvres, et qui viennent, dociles à la voix de la patrie, demander leur pain quotidien à un travail auquel beaucoup d'entre eux sont si peu accoutumés, les bons habitants de Venteuil sont bien vite revenus de leurs préventions.

Il y a tout lieu d'espérer qu'il régnera, entre les travailleurs étrangers et les travailleurs du pays, un accord tout fraternel.

Il doit encore arriver un détachement de 150 ouvriers, qui sera dirigé sur Comières.

Bourse de Paris du 28 juillet 1848.

Cinq pour cent, 72 75. — Dito fin courant, 72 50. — Trois pour cent, 45 75. — Dito fin courant, 45 75. — Quatre pour cent, » ».	Quatre canaux, 880.
Actions de la banque, 1670.	Rentes de Naples, 75 ».
	Dette active d'Espagne, » ».
	Emprunt romain, 63 1/4.
	Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 700 »	Orléans-Vierzon 276 25
Paris à Rouen. 472 75	Montreuil à Troyes. » »
Rouen au Havre. 222 50	Nord. 383 75
Paris à Strasbourg. 338 75	Amiens-Boulogne. » »
Paris à Lyon. 347 50	Tours à Nantes. 337 50
Avignon à Marseille. 237 50	Dieppe. 180 »
Versailles, rive droite. 123 »	Bordeaux à Cette. » »
Id. rive gauche. 103 »	Lyon à Avignon. » »
Bâle à Strasbourg. 92 50	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. » »
Orléans-Bordeaux. 407 50	Sceaux. » »

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Cabinet de M. PAOLI, défenseur au tribunal de commerce, rue Buisson, 6, à Lyon.

VENTE A L'AMIABLE

ET A L'ENCHÈRE,

ar le ministère du greffier de la justice de paix de la Guillotière,

Le lundi 31 juillet, à dix heures du matin,

1^o d'un Etablissement servant à une

FABRIQUE DE PLATRE

Situé rue Madame, 88, en face du pont de l'Hôtel-Dieu, à la Guillotière.

Cette fabrique, en pleine activité et jouissant d'une jolie clientèle qui est appelée chaque jour à grandir, est montée avec économie entière de combustible pour la calcination du gypse. Elle est susceptible, sans aucuns frais nouveaux, de produire 150 sacs de plâtre par jour, et offre un rapport des plus avantageux.

Cet établissement est parfaitement et solidement monté. Il se recommande soit par sa position heureuse au centre de la consommation, soit par la qualité toujours régulière et connue d'une bonne fabrication, soit enfin par les commodités de sa position, qui consistent, indépendamment de la fabrique de plâtre, en :

Deux hangars, dont un grand, entièrement clos en plotets et bois, servant d'entrepôt, de magasin, d'écurie et de fenil ; et d'un autre, situé devant les fours, servant à abriter les produits ; ils sont montés sur maçonnerie et tous deux recouverts en tuiles creuses ;

Un comptoir en maçonnerie et briques, divisé en deux pièces carrelées et meublées ;

Un four à cône renversé en maçonnerie, servant à la calcination du plâtre pour fumer ;

Environ 5,000 sacs en très-bon état de conservation ;

Tous les ustensiles tels que ringards, pioches, pelles, grilles à cribles, hectolitres, brouettes, deux tombereaux, conches et molletons sans emploi, blutoir avec cylindre recouvert en toile métallique, propre à fabriquer le sulfate surfina, bascules, etc.

2^o d'une jolie Maison d'habitation

Avec terrasse ombragée et beau jardin en plein rapport et entièrement clos, appartenant à la fabrique ci-dessus désignée ; le tout avec la jouissance du terrain pendant six ans et demi.

S'adresser, pour prendre connaissance dudit établissement et visiter les lieux, sur les lieux désignés ci-dessus, à M. Berthet, marchand de cuirs, rue de l'Hôpital, 7, et audit M. Paoli, défenseur au tribunal de commerce de Lyon, rue Buisson, 6, à Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

AVIS.

Il a été perdu dimanche 25 juillet un bracelet en or à trois rangs.

On est prié de le rapporter chez M. Jacques Grand, rue Tupin, 1.

Il y aura récompense.

Un ancien clerc de notaire désire trouver un emploi. Il donnerait tous les renseignements convenables.

S'adresser à notre bureau.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

ESSENCE CONCENTRÉE

De Salsepareille d'Amérique.

Remède entièrement végétal, pour la guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies de la peau et du sang.

L'usage de ce médicament est peu coûteux et ne nécessite ni dérangement, ni régime trop sévère. — Prix : 5 fr. le flacon.

A la pharmacie Camuset, place des Carmes, 14, où l'on trouve l'injection du docteur Luppi, qui guérit en peu de jours les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés. Le flacon, 5 fr.

En vente chez GUILBERT, libraire, Rue Puits-Gaillot, 5.

JÉRÔME PATUROT

A LA RECHERCHE

DE LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES.

Par LOUIS REYBAUD.

THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Très pour déjeuner, pour soirées, etc.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSAND, aux halles de la Grenette.